

Le jeudi 26 juin 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

DATE DE CONVOCATION
20/06/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
20/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 71

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Véronique ROCHER, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE, Monsieur Samuel TORRERO, Monsieur Brice VOIRIN.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUIGUEN

Pouvoirs :

Madame Catherine BASTONI à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Isabelle SATRE, Monsieur Laurent BLANCQUART à Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Madame Chantal CARDELEC à Madame Martine LETOUBLON, Madame Sandrine CARNEIRO à Monsieur Olivier AFONSO, Madame Catherine CHABAY à Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Florence COQUART à Madame Sarah RABAULT, Monsieur Benoit CORDIN à Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Michel CRETIN à Madame Corinne BASQUE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Valérie FERNANDEZ à Madame Eva ROUSSEL, Madame Adeline GUILLEUX à Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Eric-Alain JUNES à Monsieur José CACHIN, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Richard MEZIERES à Madame Nathalie PECNARD, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Christine RENAUT, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI à Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Ali RABEH à Monsieur Jamal HRAIBA.

Budget

OBJET : 16 - (2025-165) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget supplémentaire 2025 - Budget résidence autonomie.



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 16 - (2025-165) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget supplémentaire 2025 - Budget résidence autonomie.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les instructions budgétaires et comptables M22,

VU la délibération n°2025-87 du conseil communautaire du 10 avril 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 du budget Résidence autonomie,

VU la délibération n°2025-154 du conseil communautaire du 26 juin 2025 relative à l'adoption du compte de gestion 2024 du budget Résidence autonomie,

VU la délibération n°2025-155 du conseil communautaire du 26 juin 2025 relative à l'adoption du compte administratif 2024 du budget Résidence autonomie,

VU la délibération n°2025-160 du conseil communautaire du 26 juin 2025 relative à l'affectation du résultat 2024 du budget Résidence autonomie,

CONSIDERANT la nécessité de reprendre les résultats de l'exercice 2024, suite au vote du compte de gestion et du compte administratif 2024,

CONSIDERANT la maquette réglementaire ci-annexée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission budget et pilotage du 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Adopte les modifications budgétaires du budget Résidence autonomie, conformément à la maquette ci-annexée, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure	37 221,03 €	Chapitre 002	Résultat fonctionnement N-1	70 448,81 €
			Chapitre 018	Produits relatifs à l'exploitation	-50 000,00 €
			Chapitre 019	Produits financiers	16 772,22 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :		37 221,03 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :		37 221,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 13	Réductions des fonds propres	16 772,22 €	Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	16 772,22 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :		16 772,22 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :		16 772,22 €

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 2 : Précise que le budget d'exploitation 2025 du budget Résidence autonomie est donc porté à la somme totale (BP + BS) de 87 221,03€.

Article 3 : Précise que le budget d'investissement 2025 du budget Résidence autonomie est donc porté à la somme totale (BP + BS) de 16 772,22€.

Article 4 : Adopte les annexes budgétaires réglementaires jointes à la présente délibération.

Article 5 : Autorise le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 71 voix pour , 1 ne prend pas part au vote (Madame PECNARD)

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Trappes le **30 JUIN 2025**

Le Président



Jean-Michel FOURGOUS

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JUIN 2025**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

**BUDGET ANNEXE
RESIDENCE AUTONOMIE**

2025
2025

A – EXPLOITATION - DEPENSES

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	BUDGET 2025
<p>Groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Dépenses afférentes à l'exploitation courante 				
606	<ul style="list-style-type: none"> ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES AUTRES SERVICES EXTERIEURS 	27 000.00		27 000.00
6248	TRANSPORTS DIVERS			
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS			
6283	PRESTATION DE NETTOYAGE A L'EXTERIEUR			
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
6288	AUTRES	13 000.00		13 000.00
TOTAL	GRUPE I	40 000.00		40 000.00

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	BUDGET 2025
Groupe	iii. Dépenses afférentes à la structure			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	500.00		500.00
61521	BÂTIMENTS PUBLICS			
61528	AUTRES			
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	5 000.00		5 000.00
61568	AUTRES			
617	ETUDES ET RECHERCHES			
618	DIVERS			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS, ASSIMILES			
654	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 000.00	37 221.03	39 221.03
673	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
678	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICE ANTERIEUR AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500.00		2 500.00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS			
6817	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES			
68748	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS AUTRES			
TOTAL	GROUPE III	10 000.00		47 221.03
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		50 000.00		87 221.03
002	Déficit d'exploitation reporté			
005	Amortissements comptables excédentaires différés			
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice			
	TOTAL EQUILIBRE	50 000.00	37 221.03	87 221.03

A – EXPLOITATION - RECETTES

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	BUDGET 2025
Groupes	II. Autres produits relatifs à l'exploitation			
70	PRODUITS			50 000.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	50 000.00	-50 000.00	-50 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL	GROUPE I	50 000.00	-50 000.00	0
Groupes	III. Produits financiers produits non encaissables			
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
777	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION		16 772.22	16 772.22
778	QUOTE-PART DES SUB. D'INV. VIREES AU RESULT. D'EXE			
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
781	AUTRES PRODUITS REPRISES S/ AMORTISSEMENTS DEPREC. ET PROV. (PROD			
TOTAL	GROUPE III		16 772.22	16 772.22
TOTAL GENERAL	(GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	50 000.00	-33 227.78	16 772.22
002	Excédent d'exploitation reporté			
005	Amortissements comptables déficitaires différés		70 448.81	70 448.81
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice			
TOTAL	EQUILIBRE	50 000.00	37 221.03	87 221.03

B - INVESTISSEMENT - EMPLOIS

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	BUDGET 2025
139	Réductions des fonds propres, reprise sur apports SUBVENTIONS D'INV. INSCRITES C/PTE DE RESULTAT		16 772.22	16 772.22
16	Remboursement des dettes financières EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
21 23	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS			
49	Autres DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS			
TOTAL			16 772.22	16 772.22
001 004 003	Déficit d'investissement reporté Amortissements comptables excédentaires différés Excédent prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL DES EMPLOIS		16 772.22	16 772.22

B - INVESTISSEMENT - RESSOURCES

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	BUDGET 2025
10 131	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIF			
16	Augmentation des dettes financières EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
28 49	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
TOTAL				
001 004 007	Excédent d'investissement reporté Amortissements comptables déficitaires différés Déficit prévisionnel d'investissement		16 772.22	16 772.22
	TOTAL GENERAL		16 772.22	16 772.22

Section d'exploitation
BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE
 Budget supplémentaire 2025

Tableau n°1

DEPENSES		
Article	Libellé article	Modifications
6541	Créances admises en non-valeur	37 221,03
	Chapitre 016	37 221,03
	TOTAL	37 221,03

RECETTES		
Article	Libellé article	Modifications
002	Résultat d'exploitation N-1	70 448,81
7488	Autres subventions et participations	-50 000,00
777	Subventions amortissables	16 772,22
	TOTAL	37 221,03

Section d'investissement
BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE
 Budget supplémentaire 2025

Tableau n°2

DEPENSES				RECETTES		
Article	Libellé article	RAR 2024	Modifications BS 2025	Libellé article	RAR 2024	Modifications BS 2025
1392	Subventions amortissables		16 772,22	Chapitre 001		16 772,22
	TOTAL	0,00	16 772,22	Solde d'exécution de la section d'investissement N-1		16 772,22
				TOTAL	0,00	16 772,22

BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE - BS 2025

Exploitation

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BS 2025	BUDGET 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 000,00		40 000,00
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	10 000,00	37 221,03	47 221,03
TOTAL DEPENSES	50 000,00	37 221,03	87 221,03
Résultat d'exploitation	0,00	0,00	0,00

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BS 2025	BUDGET 2025
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		16 772,22	16 772,22
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
TOTAL DEPENSES (I)	0,00	16 772,22	16 772,22
Résultat d'investissement hors restes à réaliser (II-I) = (III)	0,00	0,00	0,00
Dépenses en restes à réaliser (IV)			

Recettes

Chapitre	BP 2025	BS 2025	BUDGET 2025
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	50 000,00	-50 000,00	0,00
019 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES		16 772,22	16 772,22
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		70 448,81	70 448,81
TOTAL RECETTES	50 000,00	37 221,03	87 221,03

Recettes

Chapitre	BP 2025	BS 2025	BUDGET 2025
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00
28 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS			0,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		16 772,22	16 772,22
TOTAL RECETTES (II)	0,00	16 772,22	16 772,22
Recettes en restes à réaliser (V)			